

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 561-2012, 6 juin 2012

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean-Stéphane Bernard comme sous-ministre adjoint au ministère des Relations internationales

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jean-Stéphane Bernard, délégué du Québec à Boston, cadre classe 4, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère des Relations internationales, administrateur d'État II, au traitement annuel de 127 319 \$ à compter du 6 août 2012;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Jean-Stéphane Bernard comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

57782

Gouvernement du Québec

Décret 562-2012, 6 juin 2012

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Claude Francoeur comme déléguée du Québec à Boston, aux États-Unis

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1) prévoit notamment que le gouvernement peut nommer un délégué dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans les secteurs d'activités qu'il détermine et qu'il fixe son traitement;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Stéphane Bernard a été nommé délégué du Québec à Boston par le décret numéro 37-2011 du 2 février 2011, qu'il est nommé à une autre fonction et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie-Claude Francoeur, sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales, administratrice d'État II, soit nommée déléguée du Québec à Boston, aux États-Unis, chargée de représenter le Québec dans les États suivants : le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire, le Rhode Island et le Vermont, à compter du 6 août 2012, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

Conditions de travail de madame Marie-Claude Francoeur comme déléguée du Québec à Boston

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), le gouvernement du Québec nomme madame Marie-Claude Francoeur, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme déléguée du Québec à Boston.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère des Relations internationales, ci-après appelé le ministère, et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, madame Francoeur exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.

Madame Francoeur, administratrice d'État II, est en congé sans traitement du ministère des Relations internationales pour la durée du présent mandat.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 6 août 2012 et se termine, le cas échéant, conformément aux dispositions des articles 5 et 6.